

Christian LAGE
Secrétaire Général

Aux Fédérations de l'Education Nationale

Cher(e) Collègue, cher(e) Camarade,

L'année scolaire qui s'achève a vu se multiplier et se préciser des attaques affectant tous les niveaux de l'Education nationale. Elles ont comme méthode la remise en cause systématique de l'existence d'une Education nationale comme service public et les remises en cause des garanties statutaires de tous les personnels comme fonctionnaires de l'Etat.

EIL et ses syndicats réaffirment leur opposition à tous les dispositifs, déjà mis en œuvre ou en projet, destructeurs du statut général de la Fonction publique et des statuts particuliers de tous les corps des personnels.

EIL et ses syndicats qui revendiquent le principe républicain : « A Ecole publique, fonds publics, à Ecole privée, fonds privés » réaffirment leur attachement à l'école publique, l'école laïque, l'école de la République.

EIL et ses syndicats réaffirment leur volonté que soit confirmée la place des corps de fonctionnaires de l'Education nationale dans la Fonction publique de l'Etat.

Attachés à l'enseignement public et laïque, EIL et ses syndicats redisent leur attachement au monopole de collation de grades, titres et diplômes par l'Etat.

Particulièrement, ils renouvellent la volonté de maintien des lycées professionnels réaffirmant la nécessité de préserver la spécificité du corps des PLP.

Ils souhaitent la pérennisation du corps des CPE, enseignants spécifiques, dans le respect de ses missions statutaires initiales.

De même, il convient de préserver les statuts de tous les personnels et corps de l'Education nationale, ATOSS, Administratifs, ...

C'est pourquoi EIL considère qu'il est aujourd'hui indispensable de lutter contre la Révision Générale des Politiques Publiques, synonyme de privatisation et dislocation pour casser le statut général des fonctionnaires, les précariser, les déréglementer.

C'est pourquoi EIL estime que le projet de loi de rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique issu des accords de Bercy de juin 2008 doit être abandonné comme porteur des plus graves dangers contre l'existence des statuts nationaux de corps, contre le paritarisme, contre la place des syndicats nationaux de fonctionnaires.

EIL et ses syndicats s'insurgent contre la prétention des pouvoirs publics, sous prétexte de nouvelles règles de représentativité syndicale, à faire disparaître, en les privant de tous moyens et de toute légitimité officielle, les organisations syndicales ne rentrant pas dans les critères arbitraires préétablis.

Enfin, EIL constate que toutes les dispositions liées à la régionalisation remettent en cause le caractère national du service public, qu'il s'agisse de la gestion des établissements ou de la gestion des personnels. En particulier, la régionalisation de la formation professionnelle porte en elle-même les plus lourdes menaces contre l'existence même des lycées professionnels publics.

La Fédération EIL appelle toutes les fédérations de l'Education Nationale à s'associer à ce texte et à discuter des modalités d'actions pour combattre toutes ces attaques.

Christian LAGE
Secrétaire Général